

Loir et Cher

Éoliennes : recours par ici nouveaux projets par-là

16/12/2010 05:46

Le projet d'Ouzouer bloqué par un recours, un nouveau parc qui s'annonce à La Chapelle-St-Martin, les éoliennes en Beauce n'ont pas fini de brasser l'air.



Les grands vents de la Beauce du Loir-et-Cher attirent les convoitises des sociétés éoliennes. - (Photo archives NR, Sébastien Gaudard)

De la Beauce oratorienne à la Beauce ligérienne jusqu'aux frontières du Blaisois, les projets de parc éolien se sont multipliés ces derniers mois. Les réactions contre ces installations également, que ce soit de la part de riverains craignant les nuisances sonores que d'élus locaux, soucieux de préserver le paysage ou le point de vue autour de leurs monuments historiques.

Dernière actualité sur le dossier, l'annonce surprenante du recours tout juste intenté (lire ci-contre) de l'association Tempête en Beauce auprès de la cour d'appel administrative de Nantes, contre le projet d'implantation de cinq éoliennes entre Ouzouer-le-Marché et Binas.

Deux semaines plus tôt, à La Chapelle-Saint-Martin et Villexanton, les habitants découvraient, médusés, le projet d'implantation de la société VSB Energies Nouvelles d'un parc de 11 éoliennes grand format (60 m de mât, 40 m de pales), dans un secteur où une zone de développement éolien est à l'étude.

Mais ce n'est pas tout. D'autres projets d'implantation de parc éolien sont dans les tuyaux depuis près de deux ans : ceux portés par les trois intercommunalités d'Agglopolys, Beauce et Forêt, Beauce Val de Cisse pour neuf de leurs communes (lire ci-contre), dans le cadre de la définition de zones de développement éolien dans le département.

La préfecture, qui instruit ce dossier, vient de demander leur avis aux conseils municipaux de Maves et Mulsans, limitrophes de ces futures zones. C'est « non » pour les deux, mais cela ne préjuge sans doute pas de la décision finale.

La Beauce du Loir-et-Cher, sous-équipée au regard de sa voisine d'Eure-et-Loir, est assurément une terre de conquête pour les aventuriers de l'éolien. Il y souffle pour l'instant comme un vent de folie.

billet

Et si le vent tournait ?

Après avoir clamé haut et fort que la France voulait privilégier l'éolien dans le développement des énergies renouvelables exigé par l'Europe, on peut se demander si le vent n'est pas subtilement en train de tourner. D'un côté, l'État semble moins enclin à laisser se construire des éoliennes facilement, comme en témoigne le durcissement des règles de la loi Grenelle 2. D'un autre côté, les collectivités verront moins dans ces gros pylônes de belles vaches à lait, puisqu'elles ne toucheront plus directement de taxe professionnelle. Certains s'en réjouiront, quand d'autres déploreront une nouvelle volte-face de l'État, après le moratoire de trois mois tout juste décidé sur le rachat de l'électricité photovoltaïque. Difficile en tout cas de savoir pour l'instant quel est le cap.

la question

N'êtes-vous pas hors délais pour contester la décision du tribunal administratif d'Orléans prise le 16 mars 2010 ?

Marie-Christine Henriët, la présidente de Tempête en Beauce, l'avait affirmé dans nos colonnes en juillet dernier, « *l'association a su préserver son droit* ». Pourtant, la société Intervent porteuse du projet de parc éolien entre Ouzouer-le-Marché et Binas, avait entre les mains un courrier de la cour administrative d'appel de Nantes assurant qu'aucune association n'avait déposé de recours dans le délai imparti, soit deux mois à compter du 16 mars.

« *Sauf que l'association a formulé une demande d'aide juridictionnelle, explique la présidente de Tempête en Beauce, ce qui a repoussé ce délai de recours au 15 décembre. Nos adhérents, réunis en assemblée générale le 2 décembre, ont voté à l'unanimité cette démarche, et le courrier a été envoyé dans la foulée à la cour administrative d'appel de Nantes. Notre requête a donc bien été déposée dans les délais impartis !* »

La société Intervent, qui avait annoncé son intention de débiter les travaux en début d'année prochaine, devra patienter encore un peu.

Catherine Simon